

« Caisse nationale d'assurance maladie universelle instituée par la loi n° 060-2015 CNT du 5 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso et régie par le décret n° 2018-0331/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 9 avril 2018 portant création d'un organisme de gestion de l'assurance maladie universelle dénommé Caisse nationale d'assurance maladie universelle ».

COMMUNIQUE

Après une phase pilote de couverture des assurés des régions du Guiriko et du Kadiogo, le Gouvernement a décidé de l'extension des prestations du régime d'assurance maladie universelle (RAMU) à l'ensemble des couches sociales du Burkina Faso. Dans ce cadre, la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) souhaite davantage élargir son réseau de prestataires de soins de santé conventionnés.

A cet effet, elle porte à la connaissance de tout promoteur privé d'établissement de santé des régions du Nakambé, Oubri, Goulmou, Sirba, Tapoa, Yaadga, Kuilsé, Liptako et Sourou de l'ouverture d'un appel à candidatures pour la signature de conventions avec la CNAMU. La signature desdites conventions se déroulera dans les villes de Tenkodogo et de Ouahigouya selon un regroupement des prestataires de soins de santé qui seront retenus. Sont notamment concernés par le présent appel à candidatures :

- les établissements privés de soins de santé ;
- les officines pharmaceutiques ;
- les laboratoires de biologie médicale ;
- les centres d'imagerie médicale ;
- les structures orthopédiques ;
- les structures spécialisées dans le domaine des dispositifs médicaux.

Tout prestataire de soins de santé intéressé par le présent appel à candidature est invité à soumettre sa demande du **03 au 08 aout 2026** au plus tard à 16 h 00.

Les dossiers de candidature, constitués d'une demande adressée au Camarade Directeur général de la CNAMU, d'une copie de l'arrêté de création et de l'arrêté portant autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'établissement, peuvent être déposés au service central du courrier de la CNAMU ou être envoyés à l'adresse électronique suivante : cnamu@cnamu.bf avec copie à l'adresse nestor.lengane@cnamu.bf.

Pour toute information complémentaire, prendre attache avec la CNAMU aux numéros suivants : 76 60 58 77 / 78 54 42 05.

NB :

- Les prestataires de soins de santé situés dans les autres villes ont la possibilité de soumettre leur candidature.
- Les prestataires privés de soins de santé appartenant à des organisations professionnelles de santé ayant déjà conventionné avec la CNAMU ne sont pas concernés par le présent appel à candidatures.

Le Directeur Général



Dr Wourozou Olivier Constantin SANON

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon